



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 5296)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIETE CONSTANT SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE DE TRI, VALORISATION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BRESLES

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société CONSTANT qui sollicite l'autorisation d'exploiter un centre de tri, valorisation de déchets sur le territoire de la commune de Bresles.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Franck Balès, responsable dirigeant de la société CONSTANT, dont le siège social est situé 56 avenue de Kléber 92700 COLOMBES cedex, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 21 novembre au 23 décembre 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Bresles, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Bresles et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, Mme Sabine Gambs-Degroote, ingénieur agronome, suppléée le cas échéant, par M. Jean-Yves Mainecourt, agent immobilier en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Bresles, aux jours et heures suivants :

- vendredi 21 novembre 2014 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 2 décembre 2014 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 6 décembre 2014 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- mardi 16 décembre 2014 de 14 heures à 17 heures,
- mardi 23 décembre 2014 de 13 heures 30 à 16 heures 30.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Bresles, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).